



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°31/2026

MC/SM/MC

Convocation en
date du :
20/03/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
24
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 27 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,

M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY,
Mme Agnès DI FRANCESCO, Adjointes au Maire,

M. Jean-Marie CORCOY, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Michèle PAOLI, M. Philippe DELATTRE,
Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ, Mme Valérie
BRAY, M. Jordi AUVERGNE, Mme Christiane GASTAL, M. Jean
LE POTIER, M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François
ANDRE, M. Albano BORGES, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
M. Thierry CO, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. Albano
BORGES.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : SYNDICAT MIXTE CANIGÓ
GRAND SITE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE**

Le Président de séance expose :

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site est chargé de :

- La préservation et valorisation des paysages et des patrimoines constitutifs de l'identité du territoire ;
- La gestion des flux de fréquentation en agissant de manière plus structurelle sur la diffusion et répartition des flux ;
- La contribution du projet patrimonial au développement durable du territoire en veillant à ce qu'il soit générateur de retombées économiques et sociales pour les habitants et les acteurs locaux qui y vivent et y travaillent.

C'est un établissement public administratif qui protège, met en valeur, et gère le massif du Canigou, ses vallées, ses balcons et son piémont. Il coordonne la communication entre les différentes communes adhérentes, le conseil départemental des Pyrénées-Orientales et l'Office national des forêts. Le syndicat est chef de file du réseau de neuf montagnes emblématiques méditerranéennes dans le cadre du projet européen « MED ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Il est procédé à la désignation des représentants de la commune au scrutin public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

DÉSIGNE, pour représenter la commune au Syndicat Mixte Canigó Grand Site :

- M. Philippe PICAS en qualité de délégué titulaire,
- M. Jean LE POTIER (n°1) et M. Albano BORGES (n°2) en qualité de délégués suppléants,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

